

Tél: 04 75 06 41 04 email : mairie.saintbasile@gmail.com <http://www.saint-basile-et-ses-hameaux.com>

AGENDA

- Opération « Brioches de l'ADAPEI » prévue du 6 au 12 octobre prochain,
- Reprise des après-midis cartes tous les seconds vendredis à partir du 10 octobre, de 14 h à 17 h.

EDITO : Les prochaines élections municipales obligent d'avoir une neutralité dans les différentes publications municipales. Cependant, les bulletins municipaux peuvent poursuivre leur parution et avoir un caractère neutre et informatif. Le document doit présenter un contenu habituel et revêtir une présentation semblable aux précédentes éditions. Il est interdit à un candidat sortant de signer une tribune politique dans le bulletin municipal. Il revient au juge de vérifier si la périodicité et le format habituel du bulletin ont été conservés.

MUNICIPALES des 15 et 22 mars 2026 : L'élection des conseillers municipaux a lieu au suffrage universel direct. Le conseil municipal élit ensuite le maire de la commune. Depuis la loi du 21 mai 2025, le mode de scrutin est désormais identique dans les **communes de 1 000 habitants et plus et les communes de moins de 1 000 habitants**.

L'objectif est de favoriser la parité et de renforcer la cohésion des conseils municipaux. Jusqu'ici, les petites communes élisaient leurs conseillers au scrutin majoritaire plurinominal, avec panachage possible. Le nouveau mode de scrutin poursuit trois objectifs:

- 1) Harmoniser les règles électorales entre toutes les communes,
- 2) Favoriser la parité : aujourd'hui les femmes représentent seulement 37,6% des élus dans les communes de moins de 1000 habitants,
- 3) Répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales.



ENROCHEMENT ROUTE COMMUNALE AU BOSCH: Les travaux de terrassements pour le renforcement de la route communale passant au lieu dit Le BOSCH sont terminés. Les travaux de cette maîtrise d'œuvre ont été réalisés par l'entreprise locale de SOUBEYRAND Emmanuel .





TELETHON 2025: Le comité des fêtes de Saint-Basile organise une soirée au profit du **TELETHON le samedi 22 novembre 2025** avec la participation de Jean-Jacques VEY pour l'animation de cette soirée qui se déroulera dans l'église du village de SAINT-BASILE avec un hommage à la chanson française. Prix d'entrée fixé à 10 euros, Ensuite, la soirée se terminera par une soupe aux choux prise à la salle des fêtes de la mairie avec une libre participation financière.

PROLIFERATION des SANGLIERS: La présence des sangliers s'intensifie dans notre territoire, entraînant des dégâts importants dans les cultures et prairies: sols retournés, clôtures abimées, pertes de récoltes. Des indemnités sont versées aux agriculteurs touchés, financés notamment par l'ACCAS et les associations de chasse. Leur coût augmente chaque année, soulignant l'ampleur du problème. Pour limiter ces dommages, plusieurs solutions sont mises en œuvre : régulation par la chasse, installation de clôtures électriques, utilisation de répulsifs, meilleure coordination entre chasseurs, agriculteurs et collectivités. Il est également essentiel de rappeler qu'il ne faut en aucun cas nourrir les sangliers, ce qui favorise leur prolifération. La gestion de cette situation repose sur la responsabilité et la coopération de tous afin de préserver l'intérêt général.



RAMASSAGE des CHÂTAIGNES: Quelques rappels utiles sur le ramassage des châtaignes sans l'autorisation préalable du propriétaire ou de l'exploitant, même une simple poignée tombée au sol !

La règle est simple, il est interdit de ramasser des fruits sur le domaine public (routes, chemins,,etc,) cela peut être également interdit par arrêté municipal, renseignez-vous !

Les châtaignes sont des fruits cultivés et leur production constitue une des ressources principales de l'agriculture locale. Se servir librement a donc un réel impact sur les revenus des castanéculteurs. **Merci de respecter leur travail !**

OPERATION BRIOCHES ADAPEI 07: l'opération brioches est la journée de solidarité de l'association ADAPEI 07. Chaque année, en octobre, des bénévoles se mobilisent pour vendre des brioches au profit des personnes handicapées. Grâce à la générosité des habitants, des investissements seront réalisés au profit des personnes prises en charge dans les structures de l'ADAPEI. **Cette année la vente se fera du 6 au 12 octobre.** Acheter une brioche c'est se faire un petit plaisir, mais c'est surtout soutenir les actions concrètes et locales menées par les associations.

